Templeuve en-Pévèle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD
CANTON DE TEMPLEUVE EN PÉVÈLE

ARRÊTÉ du Maire

N° 2025-093

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu la demande présentée par la Société ROBINEAU, dont le siège social est situé 54 rue du Pont du Houblon à Bouvignies (59870), en ce qui concerne des travaux de branchement d'eau potable qui seront réalisés pour le compte de Noréade au 1 rue Lesrues à Templeuve-en-Pévèle (59242), et qui se dérouleront du 10 avril 2025 au 10 mai 2025 inclus.

Considérant qu'en raison des travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Du 10 avril au 10 mai 2025 inclus, en raison des travaux de branchement d'eau potable qui seront réalisés pour le compte de Noréade, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit au 1 rue Lesrues à Templeuve-en-Pévèle :

- Vitesse limitée à 30 km/h
- Dépôt de matériaux sur le domaine public,
- Stationnement interdit au droit du chantier pendant toute la durée des travaux

Article 2 : La pose de la signalétique est à la charge de l'entreprise concessionnaire des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur des Ets Robineau Frères SARL, Monsieur le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 3 avril 2025
Le Maire,
Luc MONNET

P/

Alain DELECLUSE
Adjoint aux travaux
à la voirie et au cimetière

MAIRIE de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE NORD